

Séance du Conseil municipal du 27 novembre 2025

Date de la convocation du Conseil municipal : 21 novembre 2025

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27 (dont 7 pouvoirs)

L'an deux-mille vingt-cinq et le vingt-sept novembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

20 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
	KOUZOUPIS	DORVEAUX	GARABED
		EYNARD	
MARILLIER		GIRIN	DELORME
	MICHAUX	SOUGH	MAITRE
MANTOUX		BARRAL	PATOUILLARD
RIVET	MOULARD	BEGUE	

7 Membres absents excusés :

SEDDAS	DONZELOT	HODZIC	DOUCET
COUVRAT	SEGUIN	MARIE-BROUILLY	

7 Pouvoirs :

SEDDAS	Donne pouvoir à	COMMUN
DONZELOT	Donne pouvoir à	GARABED
HODZIC	Donne pouvoir à	MICHAUX
DOUCET	Donne pouvoir à	MAITRE
COUVRAT	Donne pouvoir à	LAGRANGE
SEGUIN	Donne pouvoir à	DAUPHIN-GUTIERREZ
MARIE-BROUILLY	Donne pouvoir à	KOUZOUPIS

Délibération n° 20251127-005 / 7.1.1 Budgets et comptes OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le budget primitif 2026 devant être soumis au vote de l'assemblée délibérante courant février 2026, l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit certaines dispositions afin d'éviter toute discontinuité dans l'exécution des dépenses et recettes.

Cet article prévoit que lorsque le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en dépenses réelles au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ces dépenses seront reprises à minima au budget de l'exercice 2026.

Afin d'assurer une continuité dans la réalisation des projets d'investissement de la commune, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites fixées par le tableau ci-dessous.

CHAP	ARTICLE	BP + DM 2025 (hors RAR 2024)	25%
20	Immobilisations incorporelles	30 734.00 €	7 683.50 €
	2031 Frais d'études	5 734.00 €	1 433.50 €
	2051 Concessions & droits similaires	25 000.00 €	6 250.00 €
204	Subventions d'équipements versées	469 000.00 €	117 250.00 €
	2041411 subv. communes du GFP - biens mobiliers	8 000.00 €	2 000.00 €
	2041412 subv. communes du GFP - bâtiments, installations	10 000.00 €	2 500.00 €
	2041512 Subv. GFP de rattach - bâtiments & install.	85 000.00 €	21 250.00 €
	20415322 Subv eqpt au CCAS - bâtiment & installations	300 000.00 €	75 000.00 €
	2041581 Autres grpts - biens mobiliers, matériel, études	1 000.00 €	250.00 €
	2041582 Subv. autres grpts - bâtiments & install.	65 000.00 €	16 250.00 €
21	Immobilisations corporelles	3 876 101.26 €	969 025.32 €
	2111 Terrains nus	440 000.00 €	110 000.00 €
	2115 Terrains bâtis	255 000.00 €	63 750.00 €
	2121 Plantations d'arbres & arbustes	20 000.00 €	5 000.00 €
	2128 Agencement & aménagement de terrain	170 000.00 €	42 500.00 €
	21311 Bâtiments administratifs	85 000.00 €	21 250.00 €
	21312 Bâtiments scolaires	755 400.00 €	188 850.00 €
	21314 Construction bâtiments culturels & sportifs	110 000.00 €	27 500.00 €
	21316 Equipements du cimetière	10 000.00 €	2 500.00 €
	21318 Autres bâtiments publics	862 300.00 €	215 575.00 €
	21321 Immeubles de rapport	15 001.26 €	3 750.32 €
	21328 Construction autres bâtiments privés	5 000.00 €	1 250.00 €
	21351 Installations gales, aménagmt bâtiments publics	15 300.00 €	3 825.00 €
	2151 Réseaux de voirie	680 000.00 €	170 000.00 €
	2152 Installations de voirie	178 000.00 €	44 500.00 €
	21533 Réseaux câblés	10 000.00 €	2 500.00 €
	21534 Réseaux d'électrification	15 000.00 €	3 750.00 €

2158 Installations, matériel et outillage techniques	72 000.00 €	18 000.00 €
21621 Biens historiques & culturels mobiliers	4 600.00 €	1 150.00 €
21828 Autres matériels de transport	30 000.00 €	7 500.00 €
21831 Matériel informatique scolaire	10 500.00 €	2 625.00 €
21838 Autre matériel informatique	15 900.00 €	3 975.00 €
21841 Matériel bureau & mobilier scolaires	1 800.00 €	450.00 €
21848 Autres matériels bureau & mobiliers	19 400.00 €	4 850.00 €
2188 Autres immobilisations corporelles	95 900.00 €	23 975.00 €
23 Immobilisations en cours	512 509.90 €	128 127.48 €
2312 Agencement & aménagement de terrains	80 000.00 €	20 000.00 €
2313 Constructions en cours	361 509.90 €	90 377.48 €
238 Avances sur cdes immobilisations corporelles	71 000.00 €	17 750.00 €
27 Autres immobilisations financières	5 000.00 €	1 250.00 €
275 Dépôts & cautionnements versés	5 000.00 €	1 250.00 €
TOTAL	4 893 345.16 €	1 223 336.29 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1612-1,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération 20250313-017 du 13.03.2025 approuvant le budget primitif 2025,

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres,

AUTORISE Monsieur le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 comme indiqué dans le tableau ci-dessus, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Loïc COMMUN.



Le secrétaire de séance,
Emmanuel MICHAUX